



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 22 janvier 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N°170043 - Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°1 Désamiantage

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGIO. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 6 (Abstention M. Morganti)

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET Marché N°170043 - Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°1 Désamiantage

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211.10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris ente 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 2 octobre 2017 ;

Vu la négociation en date du 21 octobre 2017 ;

Vu le rapport d'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(Abstention M. Morganti)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché N°170043 : Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°1 Désamiantage.

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la SARL ATS, N° de Siret 49238463800014 sise à Lot N°8 ZI de Tragone 20620 Biguglia pour un montant de 66 636 € HTVA.

OBJET : Marché N°170043 - Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°1 Désamiantage

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI